

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE du mardi 08 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 08 juillet, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; LE GOFF Yannick.



DELBU2025-07-038

Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : Direction aménagement et économie – coordination budgétaire et référent du Syndicat Mixte du Pays de Guingamp (mise à jour du tableau des effectifs suite à création de poste)

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L332-14 et L332-8 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 juin 2025 ;

Considérant le nécessité de renforcer la Direction aménagement et économie ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'ouverture de l'emploi de « Coordinatrice budgétaire et référente du Syndicat Mixte du Pays de Guingamp », à temps complet, aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois d'adjoints administratifs et des rédacteurs ;
- Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

